



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 17 juin 2019

### 3<sup>E</sup> RDV 2019 : LES TROUBLES DU VOISINAGE LE MERCREDI 19 JUIN 2019 - 18H

« **LES MERCREDIS DU DROIT** » est l'événement incontournable de l'accès à une information juridique fiable et de qualité visant à favoriser l'accès au droit pour tous. Ouverts à tout public et destinés à échanger sur des thématiques du quotidien, ces rendez-vous sous forme de conférences (5/an) sont organisés par l'ordre des avocats de Nantes et animés par des avocats du barreau.

#### Prochaine conférence le 19 juin 2019 sur les troubles du voisinage

**Date et lieu** : mercredi 19 juin à 18h à la maison de l'avocat

**Intervenants** :

- Maître Corinne SAMSON, avocate au barreau de Nantes
- Maître Matthieu CAOUS-POCREAU, avocat au barreau de Nantes

**Thématique** :

Que l'on habite en ville ou à la campagne que l'on soit propriétaire ou locataire, vivre en société entraîne souvent des gênes, des désagréments plus ou moins importants.

Voisins bruyants, émission de poussière, de fumée ou d'odeur, arbres et haies dépassant dans votre propriété, construction nouvelle qui prive votre salon d'ensoleillement, les occasions de troubles sont nombreuses et diverses.

S'entendre avec ses voisins et jouir de sa propriété impliquent le respect de certaines règles. Mais alors que faire en cas de trouble du voisinage, que peut-on demander et à qui s'adresser ?

Autant de questions qui amènent à se pencher sur la nature du désagrément car tous les désagréments ne peuvent donner lieu à une sanction.

Autant de questions qui seront abordées lors de cette table ronde.



**Le Barreau de Nantes** regroupe près de 1 200 avocats, dont 60% de femmes. Il est le plus grand barreau du grand ouest et le 10<sup>e</sup> Barreau en nombre d'avocats au niveau national. L'ordre des avocats de Nantes est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession des avocats, il soutient de nombreuses initiatives permettant l'accès au droit et la défense de tous.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet : [www.barreaunantes.fr](http://www.barreaunantes.fr) et suivez-nous sur les réseaux sociaux : **Twitter** @barreaunantes // **YouTube** : Barreau de Nantes // **Facebook** : Les Mercredis du Droit